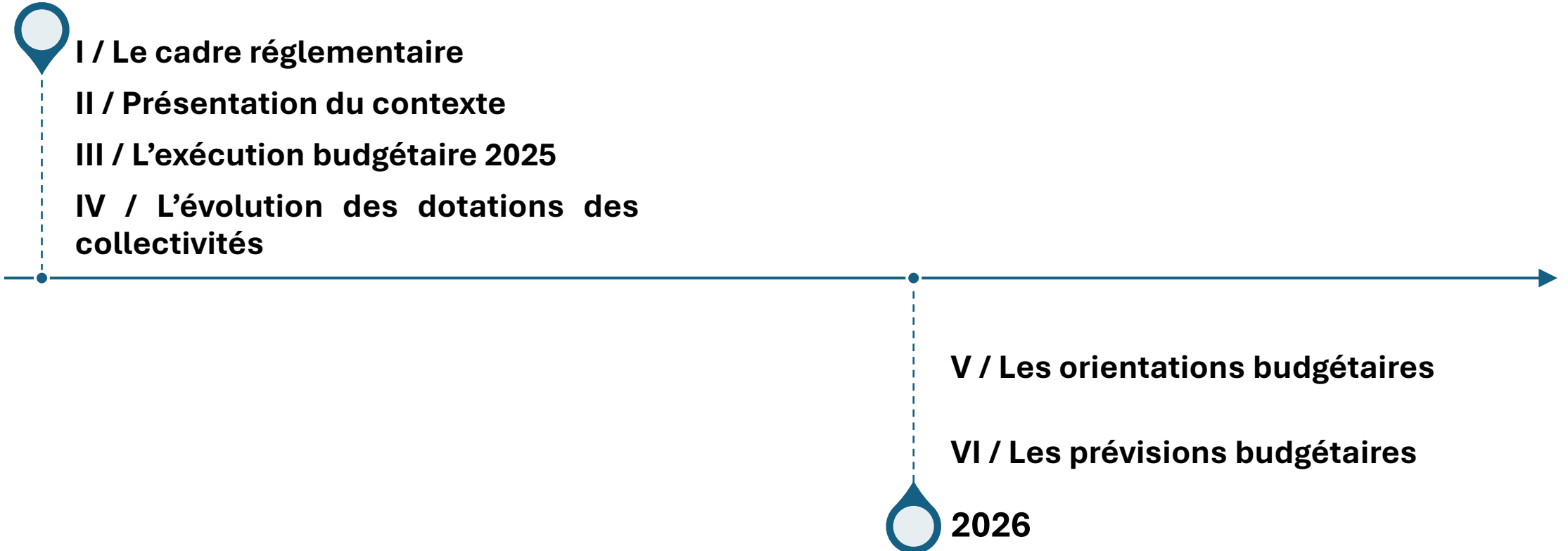
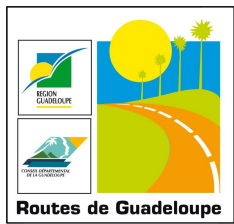


RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026





I / LE CADRE REGLEMENTAIRE



Le cadre réglementaire

- Le débat d'orientations budgétaires est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements de coopération communale qui comprennent au moins une commune d'au moins 3 500 Habitants, et plus généralement pour les collectivités et établissements publics relevant de cette strate démographique.
- Etape essentielle du cycle budgétaire, il intervient dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif (nomenclature budgétaire et comptable M57) et a pour vocation de donner aux membres de l'organe délibérant les informations nécessaires à leur prise de décision lors du vote du budget.
- Depuis la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NoTRé), l'information des élus a été renforcée.
- Une délibération prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires

II / LE CONTEXTE



II / Le contexte

- Au niveau mondial, la croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs
- Le climat géopolitique est dégradé : hausse des droits de douane américains, relance de la défense européenne (en lien avec le conflit Russie / Ukraine).
- Au niveau de la France, selon le rapport économique, social et financier (RESF du Trésor) 2026, la croissance de l'économie française atteindrait +0,7 % en 2025. Elle augmenterait à +1,0 % en 2026, soutenue par la reprise de la demande intérieure (consommation des ménages et investissement privé) dans un scénario de dissipation des incertitudes.

Des contraintes budgétaires

- La loi de finances pour 2026 a été adoptée le 02/02/2026, dans un contexte politique contraint marqué par une absence de majorité parlementaire.
- Les débats ont porté notamment sur les contraintes relatives :
 - à la soutenabilité financière de la dette publique. En effet, l'encours de la dette des administrations publiques au sens des critères de Maastricht atteint 3 482,2 Md€ à la fin du 3ème trimestre 2025 - soit 117,4 % du PIB selon l'INSEE.
 - aux conditions de financement et refinancement de l'état. Au cours du second semestre 2025, les agences de notation ont dégradé la notation souveraine de la dette française (Agence France Trésor). Ainsi, en septembre 2025, l'agence de notation Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, ce qui continue de faire planer la menace d'une réaction négative des marchés financiers et craindre une hausse soutenue des taux d'intérêts sur la dette française. Les prochaines décisions de notation souveraine sont attendues dans le courant du mois de mars 2026.

Nécessitant des efforts de l'Etat et des collectivités

- Par ailleurs, les débats sur le PLF 2026 ont porté sur le défi du redressement des comptes publics. Le PLF 2026 se fixe comme objectif de réduire le déficit public à 5% du produit intérieur brut (PIB) en 2026. Le déficit prévisionnel 2026 de l'Etat est ainsi chiffré à 131,9 Md€.
- La situation budgétaire de l'État au 30 novembre 2025 indique un déficit à moins 155,4 Md€ contre -172,5 Md€ à fin novembre 2024, soit une relative amélioration de +17,1 Md€. L'objectif de revenir sous la barre des 3 % de déficit a été fixé par le pouvoir exécutif à l'horizon 2029. L'atteinte de cet objectif reste toutefois fortement discutée par les parlementaires qui attendent des précisions additionnelles pour convenir et s'assurer de sa crédibilité.
- En l'absence de loi de finances 2026 adoptée dans le délai légal, une loi spéciale (article 47 de la Constitution et 45 de la LOLF) a été promulguée le 26 décembre 2025. Elle permet au gouvernement de percevoir les impôts et autres ressources nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles et à la continuité des services publics.

À titre préliminaire, il convient de préciser que projet initial de loi de finances 2026 présenté en Conseil des ministres le 14 octobre prévoyait des mesures très contraignantes pour les collectivités locales et les EPCI, avec un effort estimé officiellement à 4,6 Md€, certaines associations d'élus considérant qu'il pourrait atteindre 8-9 Md€ selon André Laignel, président du Comité des Finances Locales (CFL).

Principales mesures du PLF 2026 impactant les collectivités

- 1 / Revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales : coefficient de revalorisation fixé à +0,8%
- 2 / Report de la revalorisation générale des valeurs locatives cadastrales à 2031 (au lieu de 2028)
- 3 / Reconduction de l'effort du secteur public local par le maintien du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) : ponction sur les recettes fiscales de 740 millions d'euros
- 4 / Gel de la DGF à son niveau de 2025 : 32,58 Mds€
- 5 / Hausse des cotisations patronales CNRACL de 3 points, passant de 34,65% à 37,65% (continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1^{er} janvier 2028)
- 6 / Dotations de l'Etat en faveur de l'investissement : la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) est maintenue ; le fonds vert devrait baisser moins que prévu (-16% par rapport à 2025, contre -23% prévu dans le PLF initial) ; il est fixé à 837 M€ en autorisations d'engagement (AE).

Le contexte des DOB 2026 pour Routes de Guadeloupe

- Composé des collectivités régionale et départementale, le Syndicat Mixte « Routes de Guadeloupe » relève depuis le 1^{er} janvier 2024 de la nomenclature budgétaire et comptable M 57. Nos principales recettes sont constituées des dotations de chacun des membres, des subventions sur les opérations d'investissement. Se rajoutent les redevances d'occupation du domaine public routier ainsi que le Fonds de compensation de la TVA.
- **L'établissement n'a pas recours à l'emprunt.**
- Le débat sur les perspectives budgétaires se déroule dans un contexte financier particulièrement tendu, en raison du contexte économique incertain, et des orientations nationales en matière de maîtrise des dépenses publiques. Il s'agira de présenter l'exécution budgétaire 2025, les orientations pour 2026 et les propositions de budget.

III / L'EXECUTION BUDGETAIRE 2025



L'exécution budgétaire

Le budget primitif 2025 a été adopté et réparti comme suit :

SECTION	BUDGET 2025 (BP + DM)	
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	24 379 445,53	24 379 445,53
INVESTISSEMENT	15 177 306,06	15 177 306,06
TOTAL BUDGET 2025	39 556 751,59	39 556 751,59

DEPENSES REELLES			
Dépenses réelles	Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
	Budget 2025	22 114 924,89	22 549 356,44
	Exécution (en €)	21 404 053,06	22 522 963,70
	Taux d'exécution en (%)	96,79%	99,88%

Dépenses réelles	Section d'investissement	Dépenses	Recettes
	Budget 2025	14 623 663,30	2 588 864,27
	Exécution (en €)	1 574 513,98	1 974 549,80
	Taux d'exécution en (%)	10,77%	76,27%

DEPENSES BUDGETAIRES, y compris les opérations d'ordre			
Dépenses réelles	Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
	Budget 2025	24 379 445,53	24 379 445,53
	Exécution (en €)	23 660 431,69	24 353 298,84
	Taux d'exécution en (%)	97,05%	99,89%

Dépenses réelles	Section d'investissement	Dépenses	Recettes
	Budget 2025	15 177 306,06	15 177 306,06
	Exécution (en €)	2 128 156,74	14 554 849,58
	Taux d'exécution en (%)	14,02%	95,90%

L'exécution budgétaire

DEPENSES REELLES			
Dépenses réelles	Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
	Budget 2025	22 114 924,89	22 549 356,44
	Exécution (en €)	21 404 053,06	22 522 963,70
	Taux d'exécution en (%)	96,79%	99,88%

Dépenses réelles	Section d'investissement	Dépenses	Recettes
	Budget 2025	14 623 663,30	2 588 864,27
	Exécution (en €)	1 574 513,98	1 974 549,80
	Taux d'exécution en (%)	10,77%	76,27%

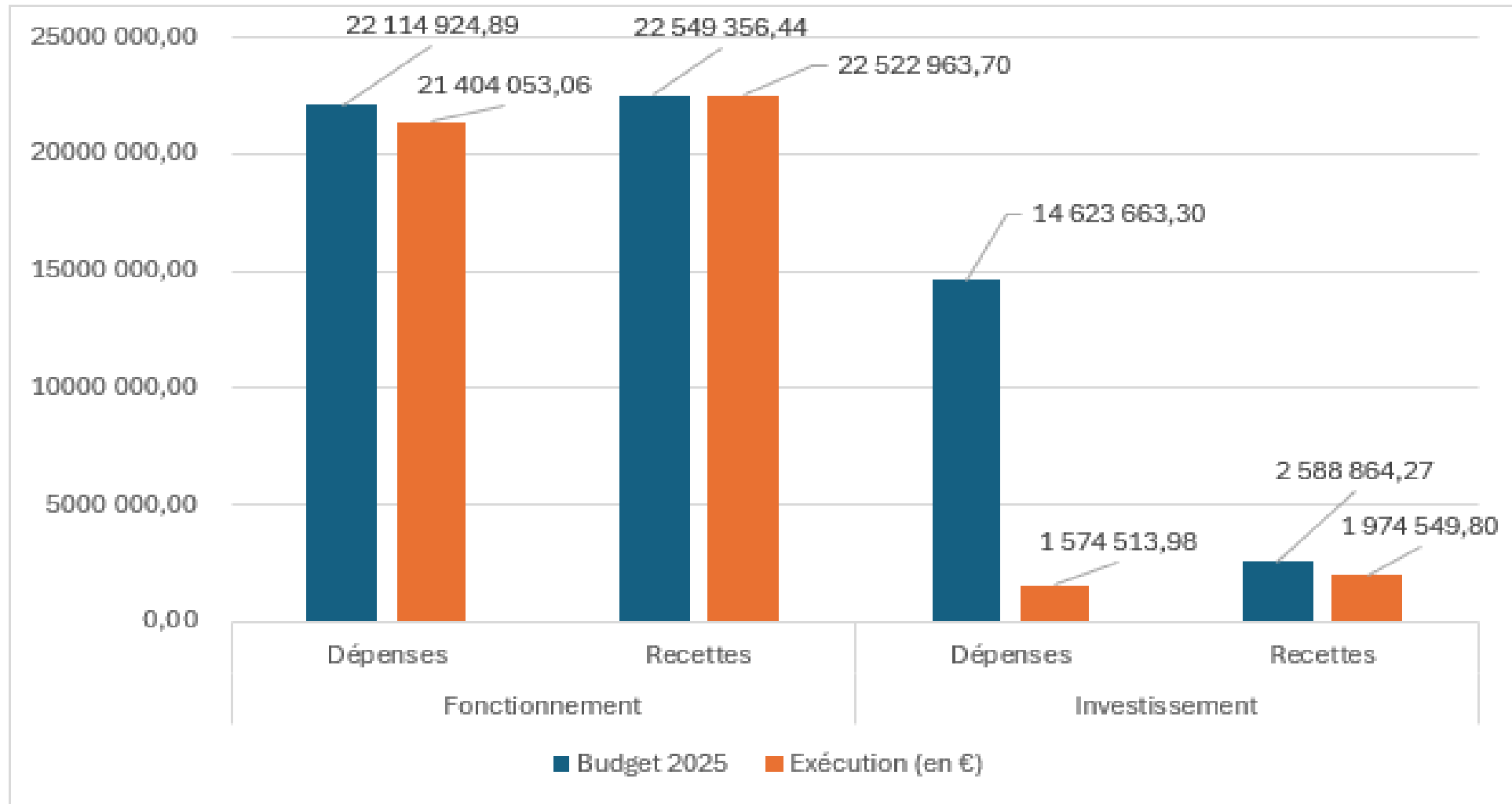
En section de fonctionnement :

- les dépenses sont restées dans les prévisions et représentent un taux d'exécution de près de 97 %
- Les titres ont été émis en quasi-totalité pour les recettes

En section d'investissement :

- les dépenses ont été engagées à hauteur de 10,77%, ce qui est peu ; les projets de construction du nouveau CRCA et ainsi que le déplacement du centre routier d'Anse-Bertrand (2,8 millions prévisionnels chacun) ayant pris du retard. Cependant, si l'on tient compte des différents projets en cours, les dépenses d'investissements passent à 7 800 856,50 €

L'exécution budgétaire



Projection des résultats de l'exercice 2025 (dans l'attente de l'approbation du CFU 2025)

- Pour rappel, les résultats d'exécution ou dits de clôture à la fin de l'exercice reprennent les résultats antérieurs et constituent les résultats cumulés de l'établissement.
- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement constitue le véritable résultat comptable qui détermine la capacité d'autofinancement de l'établissement, sa capacité à dégager des ressources pour financer de nouvelles dépenses d'investissement par exemple. Alors que celui de la section d'investissement traduit un excédent ou un besoin de financement.

Projection des résultats de l'exercice 2025

SECTION	Dépenses 2025	Recettes 2025
Investissement		
Budget	15 177 306,06	15 177 306,06
Mandats / Titres	2 128 156,74	14 554 849,58
Résultat de l'exercice 2025		
R1 01 001 - Résultat cumulé reporté (a)	2025	12 426 692,84
R1 01 001 - Résultat cumulé reporté (b)	2024	10 323 921,15
Montant du résultat de l'année (a-b)	2025	2 102 771,69

SECTION	Dépenses 2025	Recettes 2025
Fonctionnement		
Budget	24 379 445,53	24 379 445,53
Mandats / Titres	23 660 409,99	24 353 298,84
Résultat de l'exercice 2025		
R1 01 002 - Résultat cumulé reporté (a)	2025	692 888,85
R1 01 002 - Résultat cumulé reporté (b)	2024	1 225 446,33
Montant du résultat de l'année (a-b)	2025	-532 557,48

Récapitulatif	
Montant total des résultats de l'année :	1 570 214,21
Montant total des résultats cumulés reportés :	13 119 581,69

Projection des résultats de l'exercice 2025

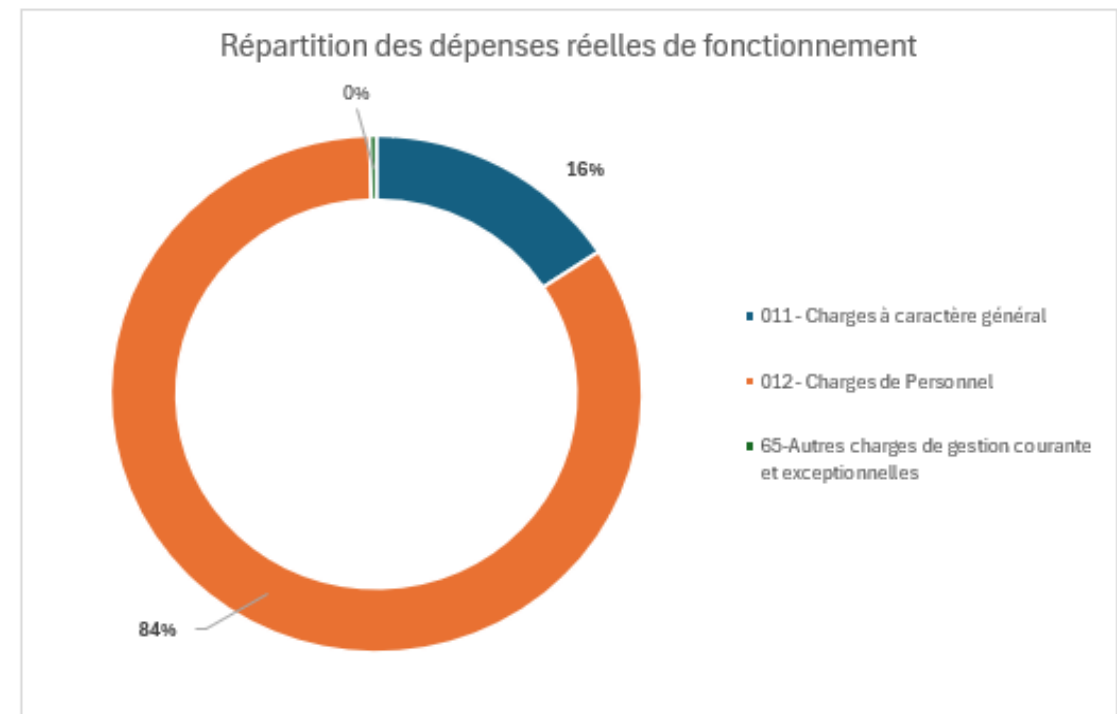
- Les projections du résultat cumulé de la section de fonctionnement sont excédentaires : **692 888,85 €** ; ce résultat est en baisse par rapport à celui de 2024 qui s'élevait à 1 225 446,33 €.
- Les projections du résultat cumulé de la section d'investissement sont excédentaires : **12 426 692,84 €** (contre 10 323 921,5 € en 2024).
- Les projections des résultats cumulés pour les deux sections confondues sont de 13 119 581,69€

III.1 / SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits votés à hauteur de 22 114 924,89 € ont été exécutés en recettes et en dépenses à près de 97 %. Cette section comprend essentiellement les charges de personnel qui ont représenté 17 949 698,78 €, soit environ 84% des dépenses de fonctionnement de l'établissement. Les charges à caractère général représentent le 2^{ème} poste des dépenses de fonctionnement (15%). Ces dernières sont restées dans le cadre des prévisions budgétaires ; elles sont inférieures aux dépenses réalisées en 2024

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Budget voté	Exécution
011- Charges à caractère général	3 819 538,83	3 367 386,15
012- Charges de Personnel	18 180 510,00	17 949 698,78
65-Autres charges de gestion courante et exceptionnelles	86 976,06	86 968,13
67 - Charges spécifiques	27 900,00	0,00
TOTAL :	22 114 924,89	21 404 053,06



Comparatif section de fonctionnement

COMPARATIF - SECTION DE FONCTIONNEMENT (2024 / 2025)								
Chapitre budgétaire	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	% d'évolution 2024 / 2025	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025	% d'évolution 2024 / 2025
011- Charges à caractère Général	4 497 124,21	4 007 653,44	3 819 538,83	-4,69%	3 778 230,56	3 227 148,08	3 367 386,15	4,35%
012- Charges de Personnel	18 053 110,00	18 480 510,00	18 180 510,00	-1,62%	17 423 278,25	18 084 052,50	17 949 698,78	-0,74%
65 - Autres charges de gestion courante	100 000,00	104 710,00	86 976,06	-16,94%	100 001,17	99 512,13	86 968,13	-12,61%
67 - Charges spéciques	25 000,00		27 900,00	0,00%	298,32	0,00	0,00	0,00%
Sous-total : Dépenses réelles :	22 675 234,21	22 592 873,44	22 114 924,89	-2,12%	21 301 808,30	21 410 712,71	21 404 053,06	-0,03%
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	2 104 003,17	2 261 365,32	2 264 520,64	0,14%	2 104 003,17	2 261 860,32	2 256 378,63	-0,24%
Sous-total : Opération d'ordre de transfert :	2 104 003,17	2 261 365,32	2 264 520,64	0,14%	2 104 003,17	2 261 860,32	2 256 378,63	-0,24%
Total de la section de fonctionnement :	24 779 237,38	24 854 238,76	24 379 445,53	-1,91%	23 405 811,47	23 672 573,03	23 660 431,69	-0,05%

PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES DU CHAPITRE 011

DEPENSES BUDGETAIRES 2025						
Principaux postes de dépenses	Budget 2024	Budget 2025	% évolution budgétaire	Exécution 2024	Exécution 2025	% évolution budgétaire
Fourniture de petits équipements	76 700,00	63 800,00	-16,82%	54 122,62	49 923,62	-7,76%
Fourniture de pièces détachées - DGMM	498 300,00	421 650,00	-15,38%	462 552,62	344 931,07	-25,43%
Total :	575 000,00	485 450,00		516 675,24	394 854,69	-23,58%
Carburant	450 000,00	390 000,00	-13,33%	438 314,72	425 847,95	-2,84%
Prestations de service	423 053,44	433 081,55	2,37%	395 630,33	324 091,61	-18,08%
Frais de télécommunication	436 000,00	365 000,00	-16,28%	333 368,36	395 828,52	18,74%
Nettoyage des locaux	220 000,00	233 200,00	6,00%	207 792,98	207 683,52	-0,05%
Assurances multirisques	273 950,00	252 177,00	-7,95%	185 532,46	140 984,33	-24,01%
Maintenance	369 250,00	241 000,00	-34,73%	157 015,10	306 036,22	94,91%
Energie	106 000,00	131 000,00	23,58%	137 630,94	113 949,92	-17,21%
Vêtement de travail	120 000,00	150 000,00	25,00%	64 881,66	83 707,00	29,01%

Evolution des effectifs

Les effectifs ont toujours été rigoureusement maîtrisés et suivis en restant dans le cadre fixé par les transferts et la réorganisation du service en 2017 qui a conduit à des effectifs autorisés à 311 agents (ETP). Ils se répartissent au sein de deux filières : la filière technique, dont le personnel est majoritaire de par les missions de l'établissement (84 %) et la filière administrative (16 %). Ils sont majoritairement titulaires (92%). La structure des effectifs évolue peu (répartition titulaires / contractuels stable) ; il est à noter toutefois :

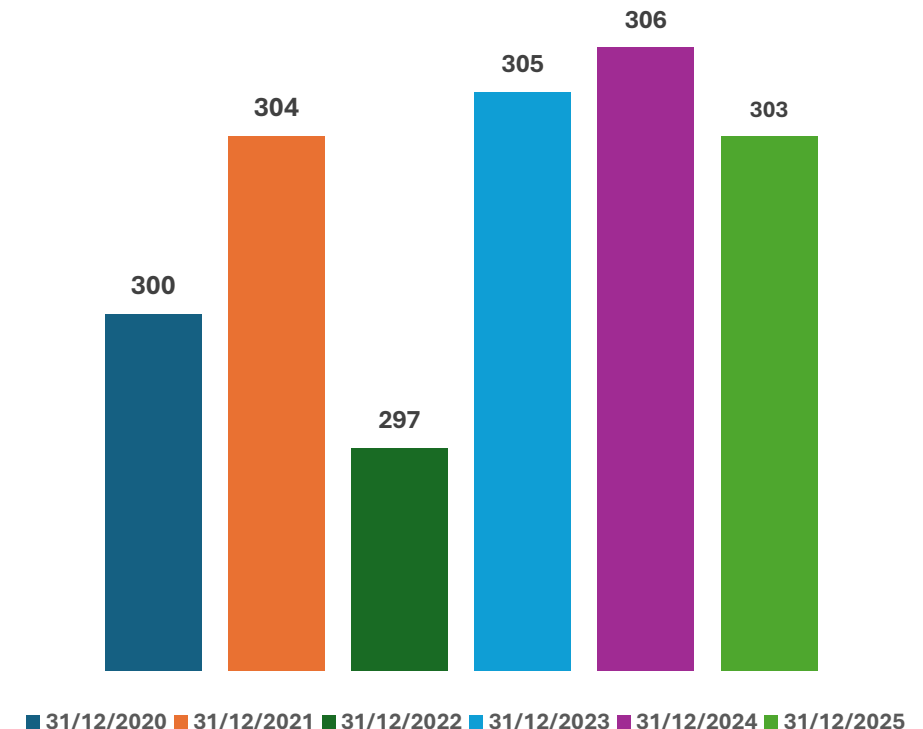
- une moyenne d'âge de 49 ans marquant des disparités et un déséquilibre entre juniors et seniors,
- des départs à la retraite prévisibles dans un horizon de 3 à 5 ans

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Effectifs*	300	304	297	305	306	303

*Comprend les agents présents, en détachement ou disponibilité, mis à disposition et les apprentis/stagiaires rémunérés

Evolution des effectifs RDG (incluant les agents présents –en détachement ou en disponibilité- ; les agents mis à disposition, agents détachés, apprentis et stagiaires rémunérés)

Evolution des effectifs RDG



Répartition des agents au 31/12/2025

Nombre d'hommes au 31/12/2024



257

Nombre d'hommes au
31/12/2025



258

Nombre de femmes au 31/12/2024



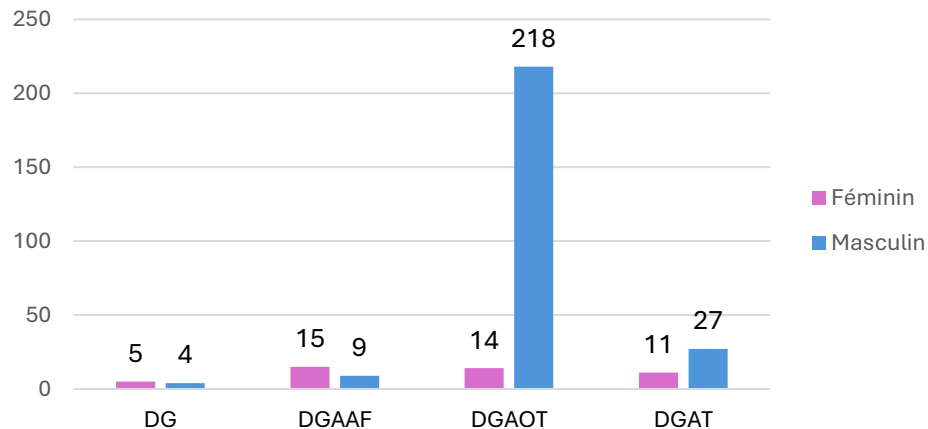
49

Nombre de femmes au
31/12/2025

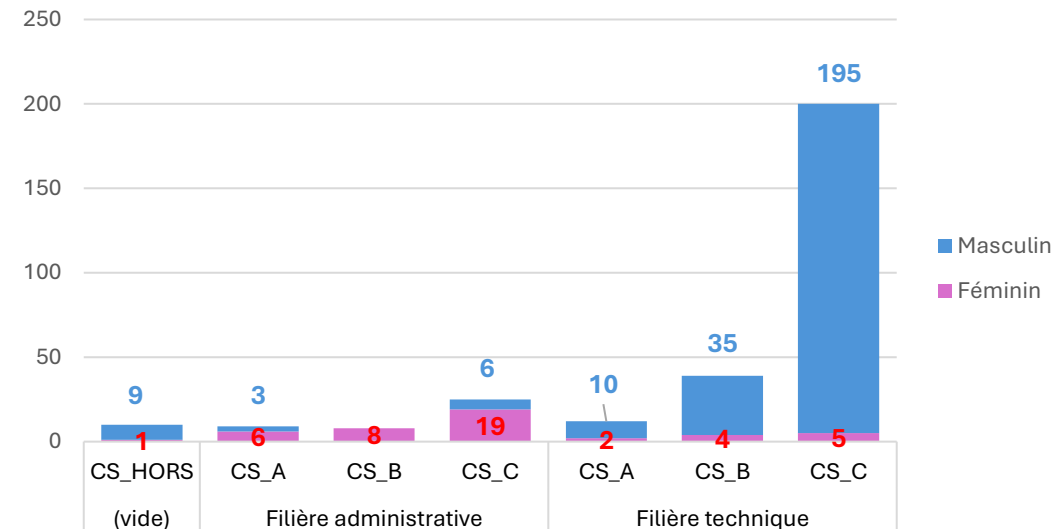


45

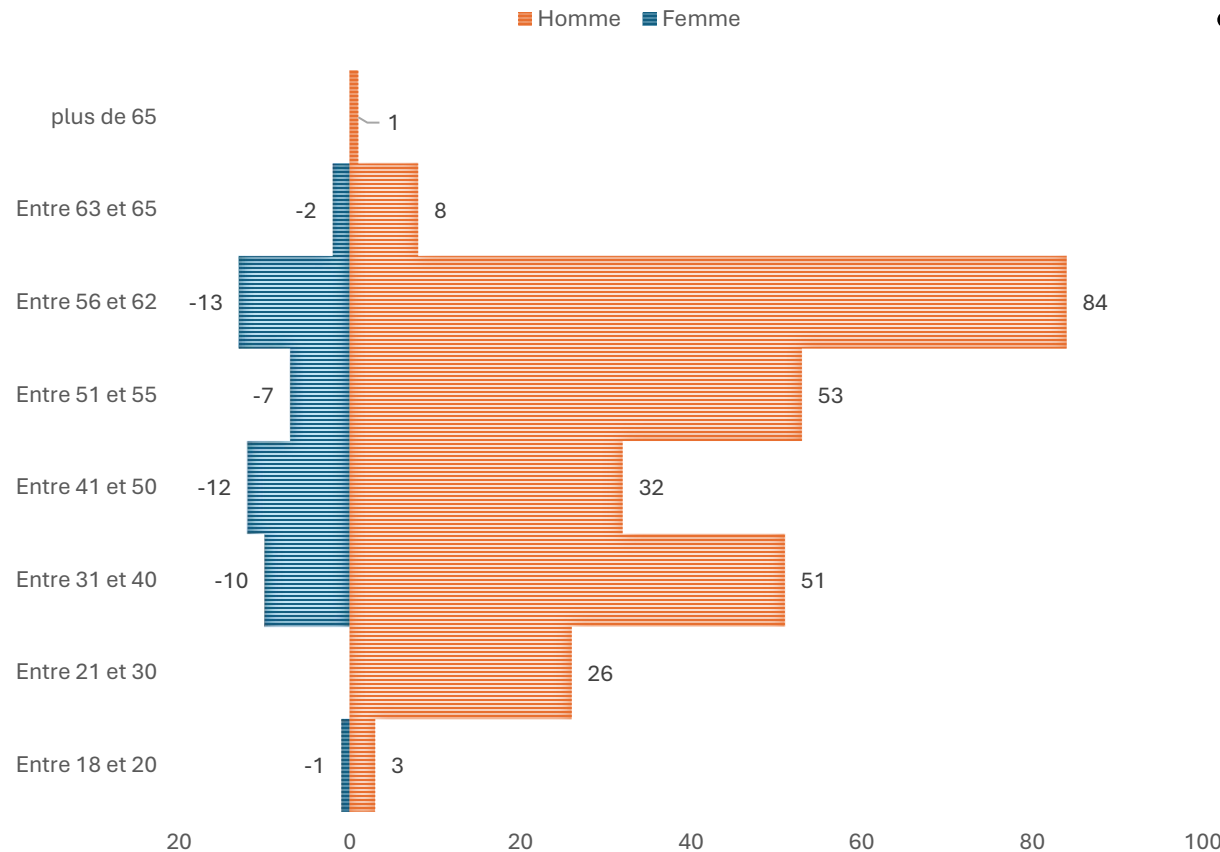
Répartition des effectifs par sexe au
31/12/2025



Répartition des effectifs par filière, catégorie et
sexe



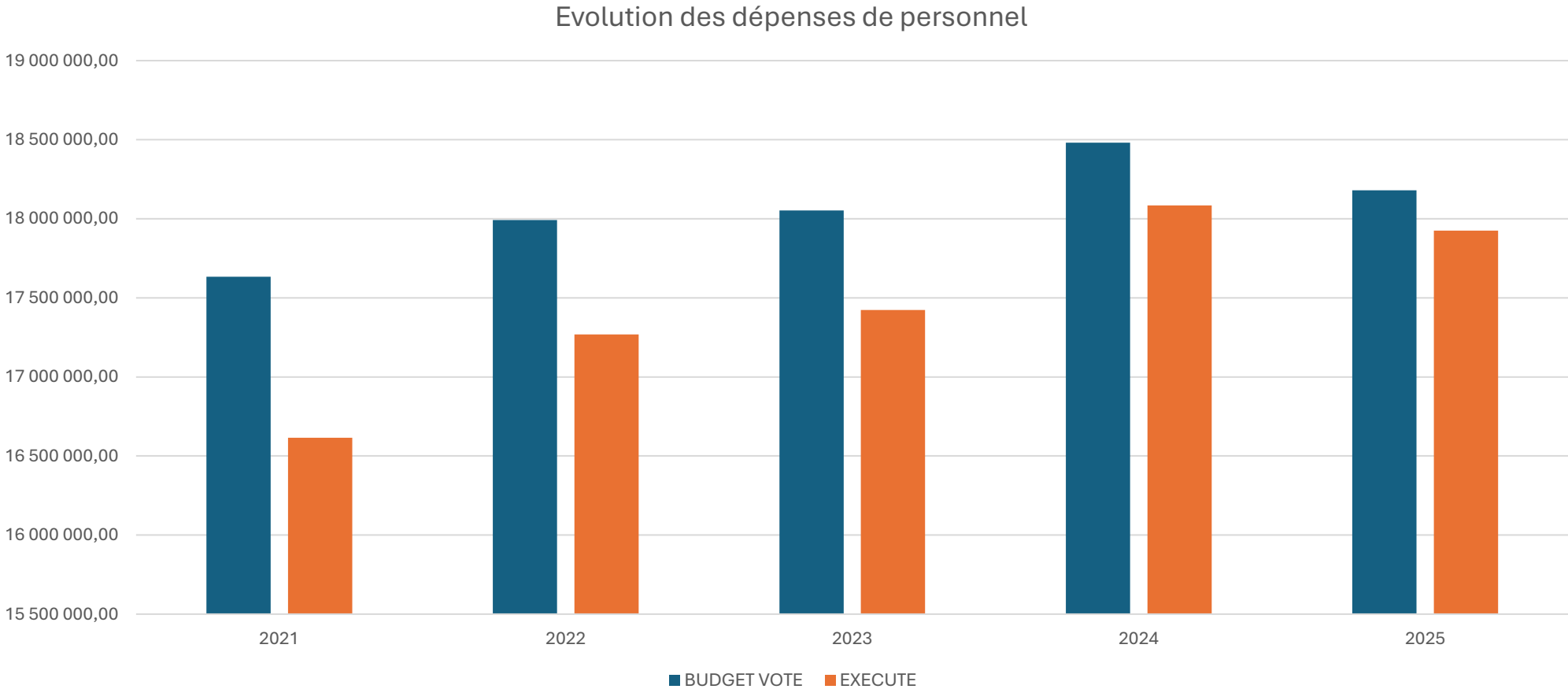
Pyramide des âges et répartition des effectifs au 31/12/2025 : moyenne d'âge 49 ans



- La pyramide des âges met en évidence que :
 - le personnel est majoritairement masculin (lié aux missions opérationnelles de l'établissement) ;
 - 168 agents sont dans la tranche d'âge au-delà de 50 ans

Cat hiérarchique	Filière tech	Filière adm	Total
A	12	9	21
B	39	8	47
C	200	25	225
Hors cat			10

ANNEE	2021	2022	2023	2024	2025
BUDGET VOTE	17 632 800,00	17 992 599,00	18 053 110,00	18 480 510,00	18 180 510,00
EXECUTE	16 614 655,06	17 268 990,88	17 423 278,25	18 084 052,50	17 925 652,07



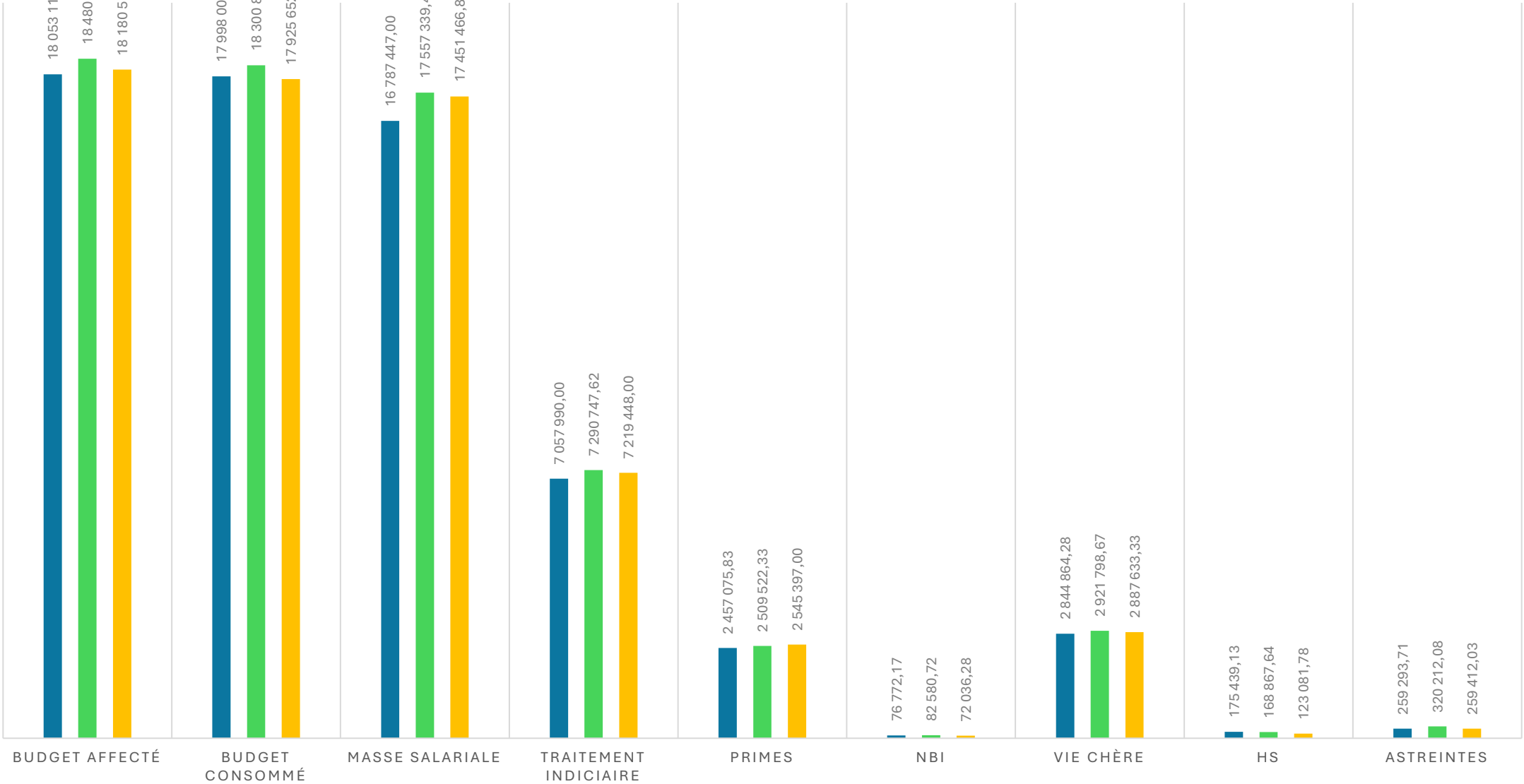
L'exécution des dépenses de personnel reste dans le cadre des prévisions budgétaires. L'année 2025 est marquée par :

- Le non-remplacement du poste de DGS
- Une augmentation des taux de cotisation, notamment des URSSAF et des Caisses de retraite
- La mise en œuvre des avancements de grade au titre des années 2024 ainsi que des promotions internes
- La nomination de 3 techniciens stagiaires et 2 attachés suite à leur réussite au concours

Evolution des dépenses de personnel 2023 / 2025

	2023	2024	2025	% variation 2025/2024
Budget affecté	18 053 110,00	18 480 510,00	18 180 510,00	▼ -1,62%
Budget consommé	17 998 000,00	18 300 809,00	17 925 652,07	▼ -2,05%
Masse salariale	16 787 447,00	17 557 339,46	17 451 466,85	▼ -0,60%
Traitement indiciaire	7 057 990,00	7 290 747,62	7 219 448,00	▼ -0,98%
Primes	2 457 075,83	2 509 522,33	2 545 397,00	▲ +1,43%
NBI	76 772,17	82 580,72	72 036,28	▼ -12,77%
Vie Chère	2 844 864,28	2 921 798,67	2 887 633,33	▼ -1,17%
HS	175 439,13	168 867,64	123 081,78	▼ -27,11%
Astreintes	259 293,71	320 212,08	259 412,03	▼ -18,99%

2023 2024 2025



Le temps de travail (2025)

Nombre d'heures
travaillées



535 003 h

Dont heures
supplémentaires



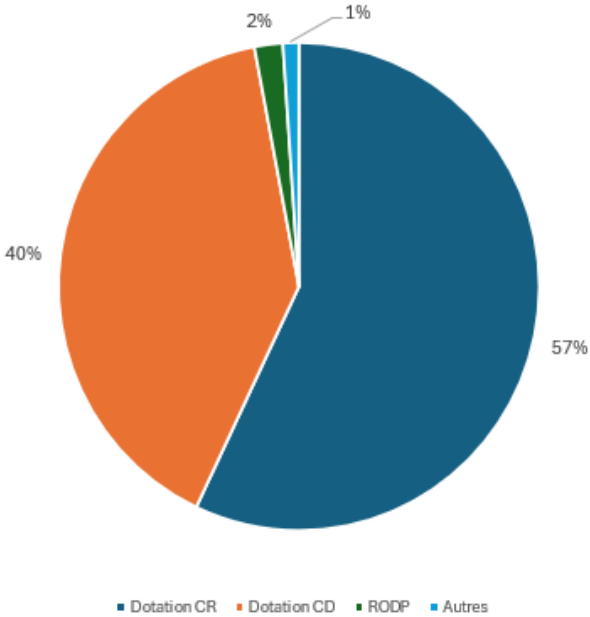
5 077h

	2023	2024	2025	% variation
Nombre d'heures travaillées	528 249	536 715	535 003	▼ -0,32%
Dont HS	7 726	7 206	5 077	▼ -29,54%
Coût astreintes	259 293 €	320 212 €	259 412 €	▼ -18,99%
Coût HS	175 440 €	168 868 €	123 081 €	▼ -27,11%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Constituées majoritairement par les dotations des collectivités (Conseil Régional et Conseil Départemental), de la redevance d'occupation du domaine public routier ainsi que d'autres produits de gestion courante. Il est à noter que les dotations 2025 du Conseil Régional sont restées au même niveau qu'en 2024. La RODP (redevance d'occupation du domaine public) est en chute par rapport à 2024 qui avait vu une régularisation de ROPD antérieure (montant 2024 de 1 192 613,21€ budgétisés)

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Dotation CR	Dotation CD	RODP	Autres prod. de gest. courante	Atténuation de charges	opérations d'ordre de transfert
Montant	12 830 510,00	9 000 000,00	428 930,94	240 010,00	435 538,40	604 642,76
Total :	22 499 450,94				23 539 632,10	

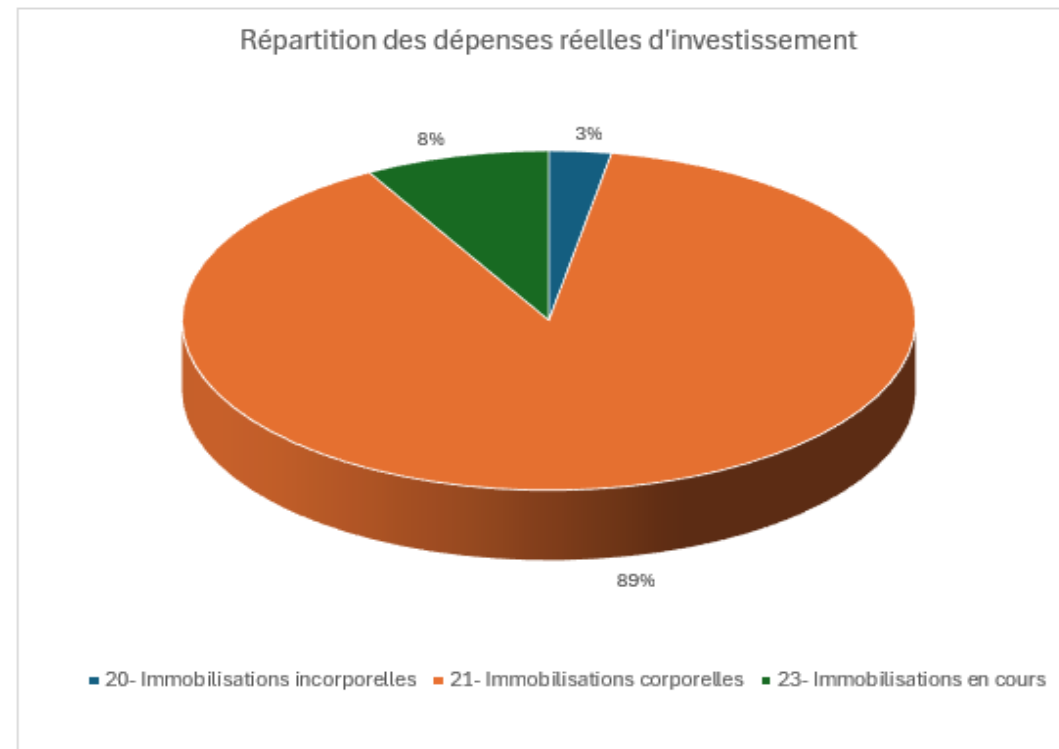
Dotation CR	Dotation CD	RODP	Autres
12 830 510,00	9 000 000,00	428 930,94	240 010,00
57%	40%	2%	1%

III.2 / SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement s'établit à 10,77 % en dépenses, soit 1 574 513,98 €, ce qui est peu élevé si l'on tient compte uniquement des réalisations effectives. En incluant les engagements pris, notamment pour l'achèvement des réhabilitations en cours pour améliorer la qualité de vie des agents et le remplacement de certains matériels roulants, le taux d'engagement en dépenses s'élève à 51 %.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Exécution	Répartition dép réelles invest
20- Immobilisations incorporelles	43 123,54	3%
21- Immobilisations corporelles	1 402 989,88	89%
23- Immobilisations en cours	128 400,56	8%
TOTAL :	1 574 513,98	



RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2025, les recettes réelles d'investissement sont en baisse comparativement à celles de 2024 de 264 796 €. Cela est du à la baisse des subventions FEDER (solde versé en 2024) et à la baisse du FCTVA. La dotation du CR ainsi que les subventions sur d'autres projets compensent les diminutions du FEDER et du FCTVA

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 2024					
	Dotation CR	Dotation CD	FCTVA	FEDER	Autres subventions
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	900 000,00	625 262,52	1 288 872,60	39 524,68
Total :	2 853 659,80				

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025					
	Dotation CR	Dotation CD	FCTVA	FEDER	Subventions projets
RECETTES D'INVESTISSEMENT	600 000,00	900 000,00	415 262,79	326 192,46	347 409,02
Total recettes réelles investissement	2 588 864,27				

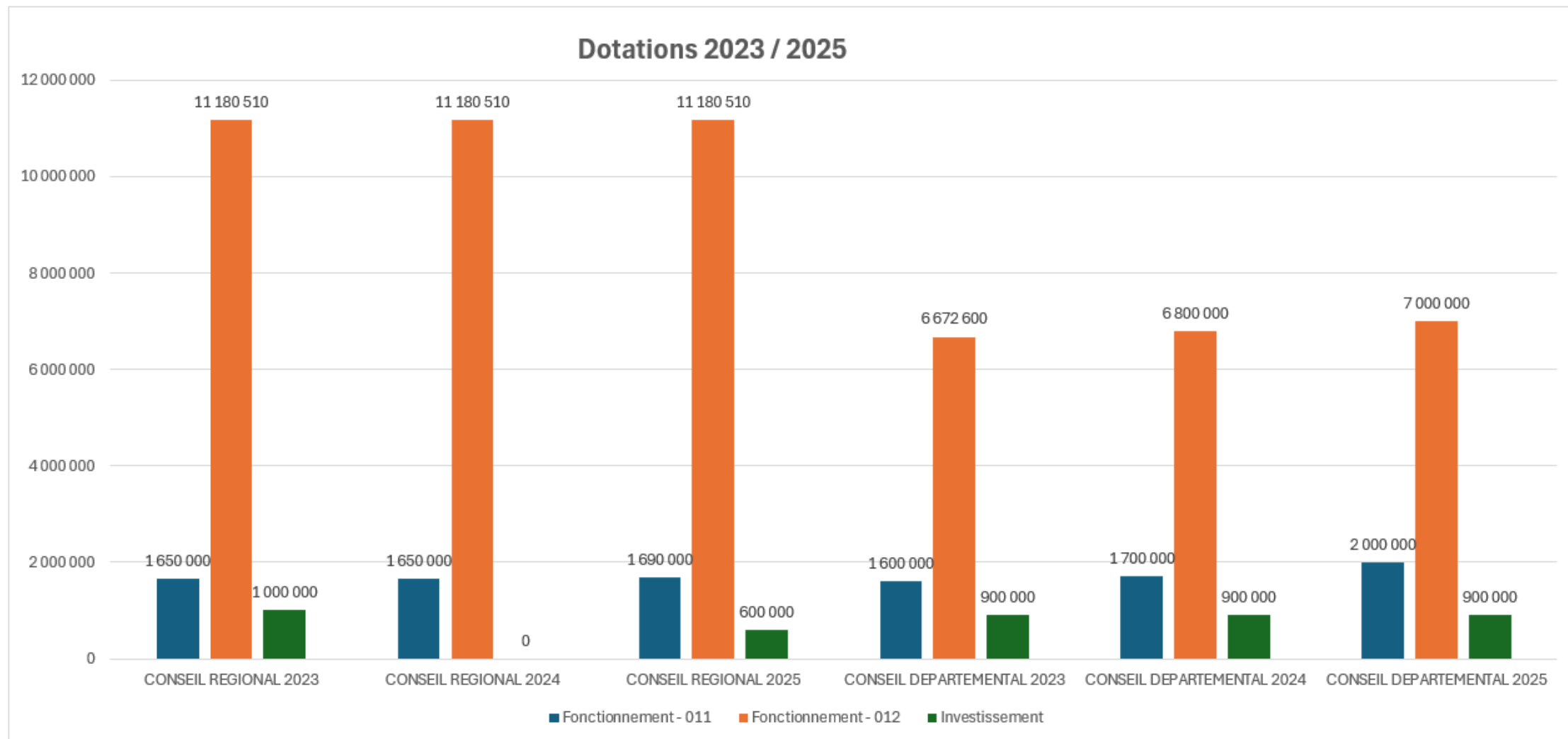
IV / L'EVOLUTION DES DOTATIONS DES COLLECTIVITES



EVOLUTION DES DOTATIONS DES COLLECTIVITES

2023 / 2025

Dotation des collectivités	Conseil Régional				Conseil Départemental			
	2023	2024	2025	% d'évolution 2024 / 2025	2023	2024	2025	% d'évolution 2024 / 2025
Dotation - Fonct courant	1 650 000,00	1 650 000,00	1 690 050,00	2,43%	1 600 000,00	1 700 000,00	2 000 000,00	17,65%
Dotation - Fonct /Salaires	11 180 510,00	11 180 510,00	11 180 510,00	0,00%	6 672 600,00	6 800 000,00	7 000 000,00	2,94%
TOTAL FONCTIONNEMENT	12 830 510,00	12 830 510,00	12 870 560,00	0,31%	8 272 600,00	8 500 000,00	9 000 000,00	5,88%
Dotation investissement	1 000 000,00	0,00	600 000,00	0,00%	900 000,00	900 000,00	900 000,00	0,00%
TOTAL INVESTISSEMENT	1 000 000,00	0,00	600 000,00	0,00%	900 000,00	900 000,00	900 000,00	0,00%



V / LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



DES DEFIS A RELEVER A L'HORIZON 2040

Un réseau routier indispensable aux déplacements des usagers, au développement et à la cohésion territoriale de l'archipel

- Le réseau routier géré par le Syndicat Mixte « Routes de Guadeloupe » se compose d'un peu plus de 1 000 Km de routes nationales et départementales qui soutiennent les déplacements quotidiens des usagers, relie entre eux les communes, villes, pôles d'activités, d'enseignements, médicaux et points d'intérêt touristique.
- Ce réseau participe de ce fait au développement économique et à l'aménagement du territoire ainsi qu'à la cohésion territoriale. Il doit faire face à de nombreux défis qui doivent être posés et anticipés à l'horizon 2040 afin de le préserver.

Des défis à relever :

- **Une augmentation du trafic routier**, les véhicules individuels restant le principal moyen de transport de personnes et de marchandises. Ce trafic routier inclue les flux de poids-lourds et transports exceptionnels ;
- **Un vieillissement progressif de certaines infrastructures** et dépendances routières ;
- **Des exigences croissantes de modernisation et de sécurisation**, dans un contexte de vigilance accrue vis-à-vis de la sécurité routière ;
- **La transition écologique**, nécessitant des aménagements en vue de favoriser les mobilités actives et réduire les impacts environnementaux ;
- **Une nécessaire adaptation au changement climatique** : pour anticiper et réduire la vulnérabilité des infrastructures notamment aux inondations et à l'érosion.
- **Une gestion budgétaire maîtrisée** nécessitant une priorisation des interventions.
- **La nécessité de tenir compte de l'évolution de la structure des effectifs** et de repenser les méthodes de travail

I Des actions en vue de relever ces défis



**Lancement du schéma directeur
des infrastructures routières**



**Actions en direction des agents :
poursuite de l'amélioration des
conditions de travail ; anticipation
transmission des savoirs et
maintien du dialogue social**



**Actions opérationnelles et
investissements afin de préserver
le patrimoine routier**



**Poursuite des actions en faveur
de la transition écologique dans
un contexte de maîtrise des
dépenses publiques**

Lancement du schéma directeur des infrastructures routières (SDIR)

- Afin de répondre à ces défis, l'établissement a initié une réflexion globale courant 2025. Cette réflexion a conduit au lancement du **Schéma Directeur des Infrastructures Routières (RN & RD), présenté et validé au Comité syndical du 06/10/2025.**
- La mise en place du Schéma Directeur des Infrastructures Routières (SDIR) pour l'ensemble des RN et RD permettra de définir les grandes orientations pour le développement, la gestion et la modernisation du réseau routier. Son élaboration se fera de manière concertée, en associant l'ensemble des parties prenantes internes et externes, afin de construire une vision partagée du réseau routier.
- Le schéma sera ensuite soumis aux instances de gouvernance des collectivités (Région et Département) et du Syndicat Mixte pour validation, garantissant ainsi l'adhésion collective aux orientations stratégiques retenues. Enfin, ce document constituera un cadre de référence pour le suivi et l'évaluation des actions engagées, permettant d'ajuster la stratégie en fonction des résultats obtenus et des évolutions du territoire.
- L'élaboration du SDIR devrait s'échelonner sur 12 à 18 mois.

Lancement du schéma directeur des infrastructures routières (SDIR)

- L'élaboration du SDIR se basera sur les **principes suivants**:

- **Préservation et conservation** du patrimoine routier, afin d'assurer la pérennité d'infrastructures essentielles au développement du territoire ;
- **Sécurité et confort des usagers**, comme priorité constante pour un réseau fiable et accueillant ;
- **Qualité**, à travers la mise en œuvre de procédures claires, de rôles bien définis, d'une veille technique permanente, d'une surveillance rigoureuse du patrimoine et de cadres opérationnels renforcés pour la maîtrise d'œuvre des travaux routiers ;
- **Responsabilité environnementale**, par l'intégration des principes de sobriété, de résilience et d'adaptation au changement climatique ;
- **Efficacité du service public**, en recherchant plus de performance, la transparence et la proximité avec les usagers.
- **Valorisation des agents et du savoir-faire interne**, en plaçant les équipes de Routes de Guadeloupe au cœur de la démarche : notre expertise technique, notre connaissance du terrain et notre engagement quotidien sont des atouts majeurs pour réussir la mise en œuvre du SDIR.

Le schéma directeur : outil de référence pour anticiper, prioriser et valoriser

Le SDIR a pour vocation de constituer un référentiel d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs. Il permettra notamment de :

- **Dresser un état des lieux complet du réseau**, en croisant données techniques (état des chaussées, ouvrages d'art, équipements et dépendances), fonctionnelles (trafics, usages) et territoriales (zonages à enjeux, projets urbains, contraintes environnementales) ;
- **Hiérarchiser les infrastructures**, en tenant compte de leur rôle (liaison structurante, desserte locale, itinéraire de substitution, accès aux services) ;
- **Identifier les fragilités et les points de vigilance**, qu'il s'agisse de sécurité, de vulnérabilité climatique, d'accessibilité ou de saturation ;
- **Définir des priorités d'intervention** à court, moyen et long termes, en cohérence avec les moyens mobilisables, les politiques publiques (mobilité, environnement, urbanisme) et les dynamiques locales ;
- **Construire une programmation pluriannuelle des investissements**, plus lisible, mieux ciblée et adaptée aux attentes du territoire ;
- **Renforcer nos capacités à obtenir des cofinancements**
- **Se questionner sur l'organisation interne de la structure et son évolution**

Des actions opérationnelles

Comme précédemment, les équipes opérationnelles de RDG (près de 260 agents répartis sur l'ensemble du territoire) seront mobilisées pour l'entretien, la gestion et l'exploitation des RN et RD. Elles interviendront également en tant que de besoin lors de la gestion d'évènements exceptionnels ou en cas de crise. Pour ce faire, elles s'appuieront sur :

- la cartographie du réseau via notre Système d'informations géographiques routier (SIGR),
- les remontées de terrain faites par les centres routiers, et les patrouilleurs,
- les inspections de sécurité des itinéraires.

L'entretien quotidien et préventif se poursuivra tant en régie que via la gestion des bons de commande pour le compte des collectivités régionale et départementale. Nous continuerons notre collaboration avec ces dernières pour la planification et la mise en œuvre de la programmation de l'entretien (fauchage, élagage, marquage routier)

Des actions opérationnelles

Par ailleurs, l'établissement poursuivra sa surveillance du réseau afin d'assurer un traitement rapide des dysfonctionnements repérés sur le réseau et diminuer les risques pour les usagers de la route.

Il s'agira également de contrôler la qualité des matériaux utilisés lors de la réfection des routes via le centre d'essais routiers.

S'agissant plus spécifiquement du centre de surveillance et de gestion du trafic (CSGT), le bilan de « TRAFIKERA » a été présenté aux membres du Comité Syndical lors de la séance du 05/12/2025.

Pour rappel, ce dispositif, qui vise à assurer la sécurité, la fluidité du trafic ainsi que l'information des usagers, a été mis en place en 2010. Il repose sur des moyens humains : 15 agents mobilisés, ainsi que sur des équipements : 33 panneaux à message variable (PMV) ; 108 caméras ainsi qu'une centaine d'équipements de mesure du trafic.

Focus sur TRAFIKERA

TRAFIKERA permet
d'intervenir dans 3 grands
domaines, présentés ci-
contre.

1

Viabilité et sécurité du réseau

- surveillance continue du réseau routier,
- patrouilles quotidiennes sur les axes les plus fréquentés,
- déclenchement et coordination des interventions d'urgence,
- gestion des situations de crise.

2

Gestion du trafic

- traitement en temps réel des flux de circulation,
- conseils de guidage et régulation du trafic,
- appui à la décision en cas de perturbation.

3

Aide au déplacement

- information des usagers sur les événements et conditions de circulation,
- diffusion d'informations via les points radio et les communiqués de presse,
- communication des temps de parcours,
- activités en temps différé : études de trafic et réquisitions de vidéos.

Focus sur TRAFIKERA



Le bilan de TRAFIKERA a permis de mettre en exergue la nécessité de lancer la TRANCHE 3, avec les objectifs suivants :

- Pérenniser les systèmes Trafikéra et les équipements,
- Mettre à niveau le SAGT
- Faire évoluer le système vidéo
- Renforcer les équipements de recueil de données trafic et fiabiliser les données diffusées
- Renforcer l'information usagers : application mobile et site internet, PMV
- Être à jour des évolutions du réseau routier RN/RD de Guadeloupe ayant une incidence sur le trafic routier : anticiper l'équipement des routes pour la gestion du trafic

Plan de financement TRANCHE 3 TRAFIKERA

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	
SAGT - Marchés TMA	160 000	290 000	-	247 500	247 500	20 000	20 000	87 500	87 500	-	
Application mobile - Site Internet	-	-	-	-	-	125 000	125 000	-	-	-	
Marché MOE Equipements	85 000	347 500	137 500	167 500	167 500	107 500	107 500	55 000	55 000	-	
Marché EGT2	-	-	-	1 325 000	1 325 000	625 000	625 000	320 000	320 000	-	
Marché GCP3	-	-	-	1 720 000	-	1 260 000	-	600 000	-	-	
Marché MTE - GER	150 000	-	-	15 000	15 000	300 000	300 000	80 000	80 000	-	
Formation MOA	-	25 000	-	-	55 000	-	-	-	-	-	
Montant HT	395 000	662 500	137 500	3 475 000	1 810 000	2 437 500	1 177 500	1 142 500	542 500	-	11 780 000
Subvention FEDER HT	72 000	355 000	117 000	1 480 000	1 514 000	925 000	925 000	393 000	393 000	-	6 174 000
Montant Collectivités HT	323 000	307 500	20 500	1 995 000	296 000	1 512 500	252 500	749 500	149 500	-	5 606 000

Des investissements pour préserver le patrimoine routier

- Afin de mener à bien ses missions, l'établissement dispose de matériels roulants et d'une flotte de 165 véhicules. Le renouvellement du parc est en cours depuis plusieurs années ; il convient de le poursuivre. Au titre de 2026, il est prévu l'acquisition de divers matériels et outillages techniques, mais aussi d'engins (faucheuse, balayeuse) visant à maintenir et préserver le patrimoine routier

Des actions en direction des agents : poursuite de l'amélioration des conditions de travail

- En vue d'améliorer les conditions de travail des agents, Routes de Guadeloupe poursuivra la rénovation des bâtiments et lancera les travaux pour la construction d'un nouveau centre routier à Capesterre Belle/Eau. Cette opération était prévue en 2025 mais n'a pas pu aboutir. Il est prévu également le lancement des démarches en vue de relocaliser le centre routier d'Anse-Bertrand, trop excentré.
- Une attention sera également portée sur l'entretien des infrastructures existantes et la sécurisation des sites via la vidéosurveillance.
- En ce qui concerne les petits équipements d'entretien, une réflexion sera menée afin de réduire autant que possible la pénibilité des activités.

Des actions en direction des agents : poursuite de l'amélioration des conditions de travail / Transmission des savoirs / Dialogue social

Nous poursuivrons nos actions en vue de favoriser le lien social et le bien-être au travail, notamment par le biais du Comité des Œuvres Sociales de Routes de Guadeloupe (COSARG). Nous participerons à son fonctionnement visant à promouvoir des activités sportives, sociales et culturelles au profit des agents. Toutefois, cette participation tiendra compte des contraintes budgétaires.

Les actions d'accompagnement des agents menées par la psychologue du travail et l'assistante sociale se poursuivront également afin de permettre des espaces d'échanges sur les problématiques du travail ou autres rencontrées au quotidien.

Par ailleurs, afin d'anticiper les prochains départs à la retraite, il conviendra de développer le tutorat, capitaliser les pratiques et poursuivre les actions de formation, notamment en matière d'accompagnement des encadrants, de développement des compétences.

L'établissement poursuivra ses échanges avec les organisations syndicales comme précédemment. Cette année verra le renouvellement des instances (CAP ; CCP ; CST et FSSSCT) en décembre 2026.

Des actions pour la transition écologique dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques

- Routes de Guadeloupe s'est doté depuis 2024 de véhicules électriques. A ce jour, le parc compte 13 véhicules électriques, mais aussi 8 véhicules hybrides.
- Différentes actions sont menées afin de tenir compte de la nécessaire transition écologique et de la maîtrise des dépenses publiques :
 - mises en place de panneaux photovoltaïques et de bornes de recharge, afin de réduire la facture énergétique des bâtiments et celle des consommations de carburant
 - installation de citernes de récupération des eaux de pluie pour le lavage des véhicules
- Afin de coordonner les actions, il est prévu le recrutement d'un/(une) chargé(e) de mission de la transformation écologique.

VI / LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2026

I Section de fonctionnement

Les orientations pour la préparation du BP 2026 se basent sur une évolution des dépenses tenant compte des contraintes budgétaires. Il conviendra d'intégrer les éléments suivants :

Pour le 012 (charges de personnel) :

- Revalorisation au 01/01/2026 du SMIC : 1 823,03 € mensuels
- Augmentation du taux de la contribution employeur à la CNRACL, passant de 34,65 % à 37,65 %
- L'intégration des remboursements de la mutuelle (15€ par mois) aux agents ayant adhéré au contrat de groupe (CDG971 / MNT) + remboursement (15€ par mois) de la part Santé pour les contrats labellisés
- Suite à un contrôle URSSAF, l'établissement devra rembourser 440 815 € (attente de la notification définitive). Nous solliciterons un moratoire et programmons d'ores et déjà un montant de 100 000 euros maximum sur 2026
- L'application des avancements d'échelons (108 agents concernés)
- L'application des promotions et avancements de grades (2025 et 2026)
- Le départ à la retraite de 9 agents (dont 1 cadre A et 1 cadre B), sous réserve qu'il n'y ait pas de demande pas de prolongation d'activité) ; le remplacement de ces agents se fera, après publication des postes et évaluation des besoins et de continuité de service, soit par des mobilités internes, soit par des recrutements externes.

Section de fonctionnement

Pour le 011 (Charges à caractère général) :

Les dépenses de fonctionnement sont restées dans le cadre des prévisions budgétaires : 3 367 386,15 € mandatés (budget voté : 3 819 538,83 €) par le suivi régulier des consommations. Pour 2026, il est prévu de maintenir ce suivi ainsi que la maîtrise des dépenses en renforçant la communication sur les consommations

Pour autant, il conviendra d'intégrer :

- les charges récurrentes (dépenses de carburant, frais de nettoyage des locaux ; frais de maintenance,)
- le paiement de la facture ENERGIPOLE / ESPERANCE d'un montant de 249 431 € (protocole transactionnel)
- Le renouvellement des vêtements de travail et EPI (160 000 €)
- Le traitement des déchets (150 000 €)
- Le coût des fournitures de petit équipement (notamment DGMM : nombreuses réparations nécessaires au bon fonctionnement des véhicules et engins) et celui des communications liées aux équipements de gestion de trafic

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- L'essentiel du budget de Routes de Guadeloupe est constitué des dotations des collectivités régionale et départementale. Ces dernières, comme l'ensemble des collectivités, connaissent des contraintes sur leur budget, liées à l'augmentation des charges courantes et une baisse de leurs ressources.
- Pour 2026, ces dotations seront complétées notamment par des financements européens, la redevance d'occupation du domaine public (il est prévu l'élargissement de la base), d'autres produits de gestion courante

DOTATIONS DES COLLECTIVITES	Conseil Régional		Conseil Départemental		TOTAL	
	2025	2026	2025	2026	2025	2026
Dotation - Fonct courant	1 690 000,00	1 790 000,00	2 000 000,00	2 100 000,00	3 690 000,00	3 890 000,00
Dotation - Fonct /Salaires	11 180 510,00	11 280 510,00	7 000 000,00	7 200 000,00	18 180 510,00	18 480 510,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	12 870 510,00	13 070 510,00	9 000 000,00	9 300 000,00	21 870 510,00	22 370 510,00
Dotation investissement	600 000,00	600 000,00	900 000,00	900 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT	600 000,00	600 000,00	900 000,00	900 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- L'essentiel du budget de Routes de Guadeloupe est constitué des dotations des collectivités régionale et départementale. Ces dernières, comme l'ensemble des collectivités, connaissent des contraintes sur leur budget, liées à l'augmentation des charges courantes et une baisse de leurs ressources.
- Pour 2026, ces dotations seront complétées notamment par des financements européens, la redevance d'occupation du domaine public (il est prévu l'élargissement de la base), d'autres produits de gestion courante

RODP	2025	Prévisions 2026
Cpte 70323 - Tiers ORANGE	376 912,94	380 000,00
Cpte 70323 - Tiers EDF	52 018,00	55 000,00

Autres produits de gestion courante	2025	Prévisions 2026
R1 75 75888 - Chèques déjeuner / Parts salariales	240 000,00	250 000,00
R1 75 75888 - Autres produits de gestion courante - Sinistre véhicules	45 000,00	45 000,00
R1 75 75888 Rembt chèques déjeuner perdus / périmés	6 000,00	8 000,00
R1 75 75888 Autres (PAS....	10,00	10,00
R1 75 75888 Autres (SUBVENTION Région - FEDER		
Total :	291 010,00	303 010,00

I Section d'investissement

- Il conviendra de tenir compte :
 - Du lancement effectif des nouvelles constructions des centres routiers : Capesterre B/E et Petit-Canal (déplacement du centre d'Anse-Bertrand)
 - Du renouvellement des matériels roulants (près de 3 millions d'euros)
 - Du lancement de la TRANCHE 3 de TRAFIKERA (323 000 € sur les 395 000 € prévus ; financements européens sollicités pour un montant de 72 000 € HT)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Outre l'auto-financement, les recettes d'investissement sont composées principalement des dotations des collectivités, du FCTVA, du FEDER et des subventions reçues au titre d'appels à projets.
 Se rajoutent les opérations d'ordre.

DOTATIONS DES COLLECTIVITES	Conseil Régional		Conseil Départemental		TOTAL	
	2025	2026	2025	2026	2025	2026
Dotation investissement	600 000,00	600 000,00	900 000,00	900 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT	600 000,00	600 000,00	900 000,00	900 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00

FCTVA	2025	2026
Fonds de compensation pour la TVA Exercice 2024 - Versement en 2025	415 262,79	96 000,00

Projet de BP 2026 : section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Sens	Chap	Cpte	Libellé	DEPENSES	RECETTES
R1	002	002	Solde/Cumul Résultat de la section de fonctionnement reporté		692 888,85
D2	042	6811	Opération d'ordre : Amortissements des immobilisations des biens	1 963 792,00	
R2	042	777	Opération d'ordre : Amortissements des subventions transf.		544 153,82
Sous-total 1 :				1 963 792,00	1 237 042,67
R1	70	70323	REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - ORANGE		380 000,00
R1	70	70323	REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - EDF		55 000,00
R1	75	75888	Autres produits de gestion courante (Sinistres véhicules)		45 000,00
R1	75	75888	CHEQUES DEJEUNER - PART SALARIALE		250 000,00
R1	75	75888	PRELEVEMENT A LA SOURCE - PAS		10,00
R1	75	75888	Rembt chèques déjeuner perdus / périmés		8 000,00
R1	75	75888			0,00
Sous-total 2 :				0,00	738 010,00
R1	74	7472	Conseil Régional - Dotation fonctionnement courant		1 790 000,00
R1	74	7472	Conseil Régional - Dotation fonctionnement : Charges de personnel		11 280 510,00
R1	74	7473	Conseil Départemental - Dotation fonctionnement courant		2 100 000,00
R1	74	7473	Conseil Départemental - Dotation fonctionnement : Charges de personnel		7 200 000,00
Sous-total 3 :				0,00	22 370 510,00
D1	012		Chapitre 012 - Dotation Fonctionnement Personnel (Dépenses = Recettes)	18 480 510,00	18 480 510,00
D1	A ventiler au BP		Chapitre 011 : Charges à caractère général	0,00	3 901 260,67
			Chapitre 65 : Autres de charges de gestion	0,00	
			Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	0,00	
			Chapitre 68 : Dotations aux provisions	0,00	
Sous-total 4 :				22 381 770,67	0,00
Compte à équilibrer (Recettes = Dépenses)			TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT (a+b+c)	24 345 562,67	24 345 562,67

Projet de BP 2026 : section d'investissement

SECTION INVESTISSEMENT						DEPENSES	RECETTES
Sens	Chap	Cpte	Libellé				
D1			D1 - DEPENSES - Restes à réaliser de l'exercice précédent (N-1)			1 800 782,46	
R1			R1 - RECETTES - Restes à réaliser de l'exercice précédent (N-1)				614 314,47
Sous-total 1 :						1 800 782,46	614 314,47
R1	001	001	Solde/Cumul Résultat d'exécution Sect d'invest reporté				12 426 692,84
R2	040	-	Montant total des Amortissements <i>Voir Détails des Cpte 28051 à 28188</i>				1 963 792,00
D2	040	139172	Amortissement des subventions transférables			544 153,82	
R1	10	10222	FCTVA				96 000,00
Sous-total 2 :						544 153,82	14 486 484,84
R1	13	1312	Subvent d'invest - Région				600 000,00
R1	13	1313	Subvent d'invest - Département				900 000,00
Sous-total 3 : Dotation/Subvention des collectivités						0,00	1 500 000,00
D1	20						
D1	21		A ventiler au BP parmi les chapitres 20 à 23	6 348 863,03		6 348 863,03	
D1	23						
D1	21	2111	RS24/CRAB-1 : Acquisition terrain pour la const. Du Bât. Centre Routier d'Anse-Bertrand	400 000,00			
D1	23	2313	RS24/CRAB : Construction du bâtiment - Centre Routier d'Anse-Bertrand	2 600 000,00			
D1	23	2313	RS24/CRCA : Construction Bâtiment - Centre Routier de Capesterre B-E	3 000 000,00			
D1	21	215731	RS25/AOT-1 / RS26/AOT-3 : 2 TRACTEURS + FAUCHEUSE	260 000,00			
D1	21	215731	RS25/AOT-2 : BALAYEUSE	340 000,00			
D1	21	215731	RS25/AOT-4 / RS26/AOT-2 : HYDRAUCUREUSE	500 000,00			
D1	21	2158	RS25/AOT-3 : PMV/FLU (signalisation embarquée)	60 000,00			
D1	21	21828	RS25/AOT-5 / RS26/AOT-1 : VEHICULES UTILITAIRES/TOURISME HYBRIDE/FOURGON/PICK UP/LAISON	747 000,00			
Sous-total 4 : Ventilation compte D1						14 255 863,03	0,00
Compte à équilibrer (Recettes = Dépenses)				TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	(a+b+c)	16 600 799,31	16 600 799,31

Soit un budget total de 40 946 361,98€

Merci de votre attention